



Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250925-25DEC055-AU

décision du maire
N°25DEC055
25 septembre 2025

Administration générale

Vente de biens mobiliers

Le maire de la Commune,

Pages :
1/1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.22 et L. 2122.23,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :

Décide

**Télétransmis en
préfecture le :**

Article 1 : de vendre les biens mobiliers suivants :

- Une remorque porte barrières de la marque HUBIERE et sa tête d'attelage de la marque ALKO-KOBER inscrite sous le numéro d'inventaire 20060111, à Monsieur Christian BOURGUET demeurant en Cambieu, 81220 SAINT PAUL CAP DE JOUX pour un montant total de 2000 euros.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

